

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

***16056386***

Tribunal de Commerce

13 AVR. 2016

Greffe

Brabant Wallon

N° d'entreprise : 0435096072

Dénomination

(en entier) : **A. MAX MOTORS**(en abrégé) : **A.M.M.**

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : RUE CROLLIES, 14 - 1430 REBECQ

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : MODIFICATION OBJET SOCIAL - MODIFICATION STATUTS

D'un acte reçu par le notaire associé Yves WILLEKENS, à Beersel, le 24 mars 2016 "Geregistreerd op het registratiekantoor HALLE-AA op 29 maart 2016, register oba(5), boek 000, blad 000, vak 3444, bladen vier, verzendingen 0. Ontvangen registratierechten : vijftig euro (50,00 €). De Ontvanger" IL RESULTE QUE l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme "A. MAX MOTORS" en abrégé "A.M.M.", dont le siège social est établi à 1430 Rebecq, Rue Crollies, 14, a pris après délibération à l'unanimité les résolutions suivantes :

A) RAPPORT DE LA GÉRANCE. Le Président a été dispensé de donner lecture du rapport des administrateurs justifiant la proposition de modification de l'objet social, auquel est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêté à la date du 31 décembre 2015, étant donné que tous les actionnaires ont pu prendre connaissance de son contenu avant la présente assemblée.

B) MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL comme suit :

a) l'activité suivante a été supprimée : Le transport de choses pour le compte de tiers contre rémunération (national ou international) ;

b) les activités suivantes sont ajoutées : - l'entretien et réparation générale de véhicules automobiles de plus de trois virgule cinq (3,5) tonnes ;

C) MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS.

a) supprimer la phrase « - le transport de choses pour le compte de tiers contre rémunération (national ou international) » ;

b) ajouter entre la phrase « - se porter garante et conférer hypothèque pour des crédits à des sociétés tierces » et la phrase « Dans le cadre de son objet, la société peut acquérir et détenir, octroyer et exploiter (...) information technique », ce qui suit :

« - l'entretien et réparation générale de véhicules automobiles de plus de trois virgule cinq (3,5) tonnes. »

D) POUVOIRS - PROCURATION. L'assemblée générale confirme à l'unanimité tous pouvoirs du conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui ont été prises et autorise le notaire soussigné à déposer les statuts coordonnés.

Procuration a été donnée à Madame DE CLERCQ Nathalie, demeurant à 6230 Pont-à-Celles (Viesville), Rue Sainte Famille, numéro 32, pour procéder aux formalités (y inclût l'immatriculation) auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, avec faculté de subdélégation.

COPIE CONFORME DE L'EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME



Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte, copie conforme de l'acte, rapport des administrateurs, l'état résumant la situation active et passivé, la coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/04/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature